

**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON
CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES
CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS
COMMUNS DES EPOUX**

La présente attestation doit être souscrite par la personne sollicitant son immatriculation

Je soussigné(e),

Nom :

Barrois

Prénom :

Laetitia

Date et lieu de naissance :

17.02.1990 à Hazebrouck

Domicile :

70, rue de Tannay
59189 THIENNES

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint Monsieur ou Madame⁽¹⁾ BARROIS CIRIL avec lequel / laquelle⁽¹⁾ je me suis marié(e) sans contrat de mariage⁽²⁾ ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à THIENNES

Le 11/08/2026

Signature de la personne immatriculée :

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

⁽²⁾ La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(...)